



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 31

Mercredi 31 août 2022

Zone: H1

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 septembre 2022 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 31 août 2022

Le Conseil communal

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage sera organisé le jeudi 8 septembre 2022, de 13 h 30 à 18 h 30, au milieu du village.

Belprahon, le 31 août 2022

Le Conseil communal

Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Court, lot 2

Une zone située au Sud du secteur bâti de Court, ainsi que les zones agricoles situées aux alentours du village, ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration suite à l'amélioration foncière de Court. Les surfaces agricoles utiles ont été mises à jour.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier seront mis à l'enquête publique **du mercredi 7 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022** à l'administration municipale de Court, conformément à l'article 38 de la Loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo; RSB 215.341).

Pendant la mise à l'enquête, toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection pourra participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration (article 39 LCGéo). Les documents devront être envoyés durant le délai de mise à l'enquête à l'adresse suivante: Municipalité de Court, Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

En date du mardi **27 septembre 2022**, de 19 à 21 heures, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration municipale de Court (rue de la Valle 19, 2738 Court) pour donner des renseignements et répondre aux questions des personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil suisse (article 29 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle - OMO; RS 211.432.2).

Court, le 31 août 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2022

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2022 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 26 juillet 2022).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 22 août 2022.

Crémînes, le 31 août 2022

Le Conseil communal



Belprahon

Votations du 25 septembre 2022

Bureau de vote

En vue des prochaines votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Présidente: M^{me} Rais Evelyne

Membres: M^{me} Sauvain Jeanne
M. Turberg Joris

Suppléants: M^{me} Voutat Christine
M. Walpen David

Belprahon, le 31 août 2022

Le Conseil communal

Entrée en vigueur de règlements

Suite aux décisions de l'assemblée communale du 16 juin 2022 et compte tenu qu'il n'y a pas eu d'opposition, les règlements suivants sont considérés comme adoptés:

- Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif, entrée en vigueur rétroactivement au 31.12.2021
- Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine financier, entré en vigueur rétroactivement au 31.12.2021

Belprahon, le 31 août 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Kipfer Françoise et Daniel, Le Champat 15, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Emplacement: Parcelle N° 568, Le Champat 15, 2744 Belprahon

Dimensions: Selon plans déposés



Champoz

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 73, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2022 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2022 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Horaire: Lundi de 18 h 30 à 19 h 30 ou sur rendez-vous.

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 22 août 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 331, 1388 et 1707, aux lieux-dits: « Rue des Biches et Rue de l'Avenir », commune de Court.

Projet: aménagement d'un chemin piétonnier reliant la Rue des Biches à la Rue de l'Avenir avec conduite électrique et pose d'un lampadaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: H2a et route communale.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la

Votation fédérale et cantonale
du 25 septembre 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé
comme suit:

Président: Pierre Ganguin
Membres: Anita Genova
Fabien Gutknecht
Noémie Gerber
Luc-André Greder
Suppléant(e)s: Valérie Güttly
Catherine Hänggi
Julien Hippenmeyer
Mélanie Henchoz

Crémines, le 31 août 2022

Secrétariat communal Crémines



Eschert

Avis de construction

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Alisa et Yannick Klay,
Au Pâturage 1, 2743 Eschert

Propriétaires: Alisa et Yannick Klay, Au Pâturage 1,
2743 Eschert

Auteur du projet: ECE SA, Patrick Gsteiger, Rue Cen-
trale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle 559, Au Village 12, 2743
Eschert

Projet: transformations intérieures et construction
d'une annexe au sud

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au
23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat
communal, où les oppositions ou réserves de droit,
faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à
cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 22 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérant / Maître d'ouvrage: Heinz Ruch, Le Chau-
four 4, 2743 Eschert

Propriétaire: Heinz Ruch, Le Chaufour 4, 2743 Eschert

Auteur du projet: RP Architecture, M. Julien
Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle 99, Le Chaufour 4, 2743 Eschert

Projet: Remplacement d'un couvert existant en
tôles ondulées par un couvert en bois pour une
meilleure intégration dans le site. Mise en confor-
mité du commerce local

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: hors zone

Selon la décision de l'OACOT du 19 août 2022, la
dérogation à l'art. 24 LAT en relation avec l'art. 39
de l'OAT (projet de construction dont l'implantation
dans un territoire à habitat traditionnellement dis-
persé est imposée par sa destination) est accordée.

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au
23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat
communal, où les oppositions ou réserves de droit,
faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à
cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 22 août 2022

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera exceptionnellement
fermé le lundi 5 septembre 2022. En cas de
demandes urgentes, vous pourrez joindre le secré-
tariat dès le 6 septembre 2022 au 032 493 40 85 en
matinée.

Eschert, le 29 août 2022

Conseil communal



Grandval

Votation populaire fédérale et cantonale du 25 septembre 2022

Bureau de vote

Président: Wyssen Gaël
Membres: Affolter Sunila, Zbinden
Charly et Ruiz Laurent

Grandval, le 31 août 2022

Le Conseil municipal



Loveresse

Votation Fédérale et Cantonale du 25 septembre 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la vota-
tion susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Schlappach Michaël
Membres: M^{me} Secchi Loïse
M. Botteron Michel
M. Grossenbacher Fabrice

Suppléants: M^{me} Nicoucar Elvira
M. Filieri Manóe

Loveresse, le 12 juillet 2022

Conseil communal



Moutier

Police administrative

Fête de la Vieille Ville 2022

Infos pratiques du Service de Police administrative

Circulation, restrictions

Du jeudi 1^{er} septembre à 12h au lundi 5 septembre
2022 à 17h, les rues suivantes seront fermées à
toute circulation:

- Rue Centrale (jusqu'au bâtiment N° 49)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du N°5 au N°13)
- Passage de l'Ours
- Rue de la Prévôté (dès le mercredi 31.08.2022
à 7h)
- Passage du Centre (dès le mercredi 31.08.2022
à 7h)

Afin de garantir une sécurité optimale, la fluidité
du trafic et le bon déroulement de la manifestation,
chacun est invité à suivre la signalisation approp-
riée mise en place. Les véhicules gênant à la cir-
culation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de Police administrative souhaite d'ores
et déjà à toutes et à tous une agréable Fête de la
Vieille Ville et remercie chacun de faire preuve de
compréhension, de discipline et de fairplay.

Moutier, août 2022

Police administrative

Fête de la Vieille Ville

Suppression des ramassages de la ferraille et de la Tournée Verte

En raison de la Fête de la Vieille Ville, les ramassages
de la ferraille du jeudi 1^{er} septembre 2022 et celui
de la «Tournée Verte» du vendredi 2 septembre 2022
seront supprimés sur le circuit de la manifestation.

Le prochain ramassage de la Tournée Verte dans ce
secteur est reporté au vendredi 9 septembre 2022 et
celui de la ferraille au jeudi 6 octobre 2022.

Nous remercions les riverains concernés par
ces suppressions de ramassages de bien vouloir
prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 11 juillet 2022

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Avis de construction

Requérant: Rumo Claude, Champ-Faudin 29, 2740
Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1504, Champ-Faudin 29

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une
pompe à chaleur air-eau bibloc en façade Nord-Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au
23 septembre 2022 inclusivement auprès des Ser-
vices Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville
1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou
réserves de droit faites par écrit et motivées seront
reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Promenades dans les prés et terrains de cultures

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

L'article 18 al. 4 du Règlement de Police adminis-
trative de la Commune municipale de Moutier
indique que pendant la période de pousse, soit du
15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher et
passer sur les prés et terrains de cultures sans y
être autorisé, et ceci même si un sentier est déjà
tracé.

Moutier, août 2022

Conseil municipal

Appel aux héritiers

M. Ernest Otto Bögli, né le 3 juin 1938, originaire
d'Ochlenberg/BE, fils de Abraham Bögli et Bertha
Bögli née Klay, célibataire, domicilié à Moutier,
en séjour à la Résidence Les Roches à Orvin, est
décédé à Orvin le 7 janvier 2022.

Les noms et les adresses des héritiers n'étant pas
tous connus, le Conseil municipal, conformément à
l'art. 555 CCS, invite ces derniers à lui adresser leur
déclaration d'héritier dans le délai d'une année sui-
vant la troisième publication de la présente com-
munication, soit jusqu'au 31 août 2023, en four-
nissant la preuve de leur droit ainsi que les pièces
d'état civil attestant de leur qualité d'héritier.

Le courrier est à adresser à la Chancellerie muni-
cipale, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927,
2740 Moutier.

Moutier, le 31 août 2022

Conseil municipal

Ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 23 août 2022, a modifié l'ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille), avec entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 24 août 2022

Conseil municipal

Municipalité de Moutier

Modification mineure du plan de quartier «Moulin II» au sens de l'article 122, alinéa 7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC)

Décision du Conseil municipal – Publication selon l'art. 122, alinéa 8 OC

Le Conseil municipal de Moutier a arrêté, lors de sa séance du 16 août 2022, la modification mineure du plan de quartier susmentionné concernant le tracé du ruisseau du Badry du Droit.

La décision du Conseil municipal peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Service de l'aménagement local et régional, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'Administration communale, Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, durant les heures d'ouverture au public.

Moutier, le 31 août 2022

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communiqués du Conseil municipal

Restriction de circulation

La réfection du mur « Sous le Tacon » au nord de la Galerie Selz va débuter le lundi 5 septembre 2022. Pendant toute la durée des travaux, soit environ 4 semaines, la route sera fermée dans les 2 sens. Les personnes ne pouvant accéder à leur habitation pourront se garer sur les places communales marquées situées aux alentours de l'école primaire.

Facture des eaux usées 2021-2022

Basé sur les frais d'entretien du réseau des canalisations ainsi que sur les attributions au fonds spécial du maintien de la valeur, le prix des eaux usées 2022 a été arrêté par le Conseil municipal. La taxe de base sera facturée à CHF 12.40 / UR et le m³ consommé sera facturé à CHF 1.75.

Les propriétaires recevront ces factures à la fin du mois de septembre.

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du 8 septembre 2022 au 23 septembre 2022.

Les dossiers mis en dépôt public durant cette période pourront être consultés en prenant rendez-vous au préalable au 079 458 71 53.

Perrefitte, le 31 août 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Cornelia Lerch, Steffanweg 2, 8820 Wädenswil

Auteur du projet : Stalder & Zürcher SA, Rue du Midi 14, 2720 Tramelan

Emplacement : parcelle N° 296, Moron 40, 2712 Le Fuet, Commune de Petit-Val

N° eBau : 2022-7424

Projet de construction : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT accordée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement, à l'Administration communal de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 24 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 3, 12, 25, 54, 72, 75, 79, 110, 111, 115, 116, 121, 126, 127, 128, 129, 132, 157, 161, 164, 182, 183, 194, 196, 229, 230, 327, 328 et 334 du ban de Monible + 88 du ban de Sornetan, aux lieux-dits : Sous ce Mont, Prés Fros, Clos des Neuvelles, Vélié, Dos chez Petit, Vieux Echert, Clos des Jardins, Sentier de Ravière, Rte de Châtelat, Clos des Mottes, Dans le Cras et Les Grands-Champs (Monible) + Semplain (Sornetan), Monible et Sornetan, Commune de Petit-Val.

Projet : pose d'une nouvelle conduite de transport pour l'alimentation en eau de Monible avec défrichement temporaire, remplacement du réseau existant et des bornes d'hydrantes, adaptations des raccordements d'immeubles et nouvelles chambres de vannes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objets protégés : végétation des rives (21 LPN), prairies et pâturages secs d'importance nationale et régionale (objets N°s 5453, 4405, 4415 et 8248) et IVS d'importance régionale et locale.

Recensement arch. : ensemble bâti C « Village de Monible ».

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE, 25 LCFo, 27 LCPN et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 août 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Annulation de la tournée verte du 5 septembre

En vue de la prochaine foire de Chaindon qui aura lieu le 5 septembre 2022, la tournée verte est annulée. Elle reprendra ses droits normalement à partir du lundi 12 septembre. La commune vous remercie par avance pour votre compréhension.

Reconvilier, le 15 août 2022

La police administrative

Foire de Chaindon

Fermeture de routes et restrictions de parage

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 28 août 2022 à 17h au mardi 6 septembre 2022 à 12h.

Interdiction de parage du dimanche 4 septembre 2022 à 6h au mardi 6 septembre 2022 à 12h aux emplacements suivants :

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos la Velle
- Rue du Bruye
- Route de Saules
- Le Benevis
- Condémines, Jolimont
- Route de Chaindon, du côté droit Reconvilier-Chaindon
- Chemin du Stade, Place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue du Moulin
- Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle

Fermeture du dimanche 4 septembre 2022 à 9h au lundi 5 septembre 2022 à 20h des routes suivantes :

- Chemin du Stade
- Rue du Collège

- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue de Chaudrette
- Rue Bel-Air

Fermeture du dimanche 4 septembre 2022 à 16h au lundi 5 septembre 2022 à 20h des routes suivantes:

- Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chandon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 24 août 2022

La Commission de la Foire de Chandon

Avis de construction

Requérant : Richard René, Rue de Bel-Air 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 28, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1252, Rue de Bel-Air 1

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 24 août 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Celtor SA, M. Beat Gerber, Ronde Sagne 1, 2710 Tavannes

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan

Propriétaire : Commune bourgeoise de Reconvilier, Grand-Rue 31, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelles N° 1054 (Tavannes) et 935, Ronde Sagne 1c

Projet : Démolition de la halle de transbordement (bâtiment n° 1c) suite à un incendie

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Zone de décharge «Celtor»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 31 août 2022

Le secrétariat municipal

Elagage le long des voies publiques

Chers citoyens et propriétaires,

La Municipalité remercie d'ores et déjà les habitants qui ont pris le temps d'entretenir leur terrain en procédant à la taille des haies, des arbres

et autres plantations, ce qui garantit la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Reconvilier, le 29.08.2022

La police administrative

Avis de construction

Requérants : Madame Kathia et Monsieur John Schaer, Vie des Crêts 10, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 112, au lieu-dit: «Vie des Crêts 10», commune de Reconvilier.

Projet : démolition du muret existant, agrandissement de l'entrée pour la création d'un accès et de 5 places de stationnement au sud de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Zone de protection : périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL1 «Village ancien et Centre».

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Roches

Election communale complémentaire

Suite à la démission de M. Sébastien Wenger de son poste de conseiller communal, les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 30 octobre 2022**, pour procéder par les urnes à l'élection, selon le système majoritaire,

d'un(e) conseiller(e) communal(e)

pour terminer la période 2020-2023, selon les art. 2 et 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Roches.

Conformément aux art. 22, 23 et 24 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Roches, toute liste dot être signée par au moins 5 électeurs ou électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. Les listes des candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la commune mixte de Roches jusqu'au **vendredi 16 septembre 2022, 17h**, conformément à l'art. 22, du règlement concernant les élections aux urnes de la commune.

Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu(e) tacitement le/la candidat(e).

Roches, le 24 août 2022

Conseil communal

Votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022

Bureau de vote

Le bureau de vote pour les votations du 25 septembre 2022 sera composé comme suit:

Présidente : Suzanne Mettraux

Membres : Cristina Bögli
Xavier Bögli

Suppléant : Micha Blaser

Roches, le 25 août 2022

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

En raison de la Foire de Chandon, le bureau municipal sera fermé le lundi 5 septembre 2022 toute la journée.

En raison d'une formation en ligne, le bureau municipal sera fermé le mercredi 7 septembre 2022.

Le Fuet, le 31 août 2022

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérante : Nathalie Kaufmann, Montagne de Saules 44, 2732 Saules

Rue : Montagne de Saules 44, Saules Parcelle N° 356

Projet de construction : Changement d'affectation d'une résidence secondaire en résidence principale

Zone : Hors zone

Dérogation : Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 24 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Pascal Héritier, Citadelle 46, 2732 Saules, Sophie Nicolet, Citadelle 46, 2732 Saules

Rue : Citadelle 46, 2732 Saules

Parcelle N° : 70

Projet de construction : Rénovation des façades extérieures et des volets

Zone : Zone d'habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 24 août 2022

Conseil communal

Bureau de vote du 25 septembre 2022

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 25 septembre 2022 comme suit:

Président: M. Michel Schär
Membres: M^{me} Nathalie Kaufmann et M. Laurent Weber

Suppléant: M. Jonathan Lüdi

Saules, le 22 août 2022

Conseil communal

Entrée en vigueur de règlements

Suite à la décision de l'assemblée communale du 27 juin 2022 et compte tenu qu'il n'y a pas eu d'opposition, le règlement suivant est considéré comme adopté:

- règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

Saules, le 31 août 2022

Conseil communal



Sorvilier

Bureau de vote du 25 septembre 2022

Le bureau de vote pour le scrutin du 25 septembre 2022 est nommé comme suit:

Président: M. Jean-Claude Meyer
Secrétaire: M^{me} Monika Ryser
Membres: M^{me} Julie Buchser et M. Melvin Schneider
Suppléants: M. Pierrick Romang et M^{me} Mélanie Capelli

Sorvilier, le 31 août 2022

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Paolo Cataldi, Chemin de la Rive 3, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: VA-Conseils Sàrl, Z.A. Courtes-Parties A8, 1588 Cudrefin.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Chemin de la Rive 3 sis sur la parcelle N° 1383 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>
Tavannes, 24 août 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Rose-Marie et Ernest Geiser, Rue du Général Voirol 11, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Rue du Général Voirol 11 sis sur la parcelle N° 327 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 24 août 2022

Le chef des travaux publics

Administration municipale – Modification des horaires d'ouvertures

Dès le 29 août 2022, les bureaux de l'administration municipale seront fermés tous les lundis matin.

Les horaires sont dès à présent les suivants:

Lundi: matin fermé / 15 h – 17 h.
Mardi et mercredi: 9 h 30 – 11 h 45 / 15 h - 17 h.
Jeudi: 9 h 30 – 11 h 45 / 15 h – 18 h.
Vendredi: 9 h 30 – 11 h 45 / après-midi fermé.

Tavannes, le 22 août 2022

Conseil municipal Tavannes

Votations fédérales et cantonale du 25 septembre 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Pour les prochaines votations fédérales et cantonale, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué comme suit:

Président: Buri Patrick
Secrétaire: Ruch Léanne
Membres: Acebedo Manuel, Aeberhard Alain, Aeschlimann Steve, Alarcon Cyril, Amacher Jacqueline, Anderson Alice, Angiolini Brigitte, Baeriswyl Laura, Baumann Lucas, Bélat Virginie, Berdat Marion

Tavannes, le 24 août 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Celtor SA, M. Beat Gerber, Ronde Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Propriétaire: Commune bourgeoise de Tavannes, Case postale 25, 2710 Tavannes (parcelle N° 1054).

Emplacement: Parcelles N° 1054 (Tavannes) et 935 (Reconvilier), Ronde Sagne 1c.

Projet: Démolition de la halle de transbordement (bâtiment n° 1c) suite à un incendie.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone à prescriptions spéciales: PQ3 «Celtor».

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal de Reconvilier jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal de Reconvilier jusqu'au terme du dépôt public.

Tavannes, 31 août 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Bureau de vote proportionnel pour les élections communales du conseil général du 25.09.2022

Président: Monsieur Thierry Lenweiter
Secrétaire: Monsieur Michael Bassin
Membres: Madame Teresa Soares Pinto, Madame Mélanie Jorge Costa, Madame Chloé Baumgartner, Madame Corinne Kaeser, Madame Monica Perla, Madame Sonia Uzzo, Madame Murielle Gugel, Madame Laurence Nyffeler, Monsieur Charles-André Beuchat, Monsieur Manuel Hennet, Monsieur Philippe Geiser, Monsieur Daniel Salzmann, Madame Valentine Gerber, Monsieur Nicolas Marti

Bévilard, le 16 août 2022

Contrôle des habitants

Bureau de vote majoritaire pour les votations fédérales et cantonales et les élections communales du 25.09.2022

Président: Monsieur André Rothenbühler
Vice-présidente: Madame Nadine Graber
Secrétaires: Madame Anissa Bartlome, Madame Laurence Bratschi
Membres: Monsieur Jonathan Ummel, Madame Karin Unternährer, Madame Katia van den Berg, Monsieur Noah von Gunten, Madame Lucie von Bergen, Madame Shadya Vuille, Madame Jodie Vuilleumier, Monsieur Dominique Wahli, Madame Laure Wahli
Suppléants: Monsieur Jérôme Walther, Monsieur David Waser, Monsieur Julien Waber, Madame Cédrine Weber

Bévilard, le 16 août 2022

Contrôle des habitants

Commune mixte de Valbirse

Élections communales du 25 septembre 2022

Les listes de candidats suivantes ont été déposées dans le délai imparti:

Présidence du Conseil communal / élection selon le système majoritaire:

Liste N° 1: Sans parti

Jufer Jacques-Henri 1973
Administrateur des finances

Liste N° 2: Horizon Solidaire Valbirse

Raetzo Pierre-Michel 1961
Directeur

Conseil communal / élection selon le système majoritaire:

Liste N° 1: PLR et sympathisants

Affolter Grégory 1984
Ingénieur EPF

Mohni Ismaël 1992
Conducteur de travaux

Liste N° 2: Liste Libre

Germiquet Fabien 1983
Responsable technique ESMA

Berberat Cédric 1974
OPC, chef de service Jura bernois

Liste N° 3: UDC et sympathisants

Blaesi Stève 1973
Responsable des écoles pour la partie francophone

Furer Josian 1983
Mécanicien

Liste N° 4: Horizon Solidaire Valbirse

Braun Monnerat Joëlle 1972
Infirmière

Raetzo Pierre-Michel 1961
Directeur

Conseil Général / élection selon le système proportionnel:

Liste N° 1: PLR et sympathisants

Affolter Grégory 1984
Ingénieur EPF

Affolter Grégory 1984
Ingénieur EPF

Affolter Vincent 1980
Ingénieur HES

Affolter Vincent 1980
Ingénieur HES

Alves Florence 1973
Cuisinière diététique

Alves Florence 1973
Cuisinière diététique

Curty Nicolas 1972
Économiste

Curty Nicolas 1972
Économiste

Flotron Pascal 1956
Retraité

Flotron Pascal 1956
Retraité

Fromageat Nolwenn 1991
Notaire

Fromageat Nolwenn 1991
Notaire

Krebs David 1983
Confiseur

Lienher Catherine 1972
Infirmière-assistante

Lienher Catherine 1972
Infirmière-assistante

Loureiro Nuno 1975
Responsable de production

Mérillat Emy 1982
Caviste

Mérillat Emy 1982
Caviste

Mohni Ismaël 1992
Conducteur de travaux

Morand Steve 1981
Entrepreneur

Morand Steve 1981
Entrepreneur

Nicolet Dylan 1995
Employé de commerce

Salerno David 1974
Ingénieur

Schindler Christine 1965
Employée de bureau

Schindler Christine 1965
Employée de bureau

Schnyder Jacques 1974
Ingénieur HES

Schnyder Jacques 1974
Ingénieur HES

Utermann Marc 1964
Inspecteur de police

Utermann Marc 1964
Inspecteur de police

Voisard Pierre 1983
Procureur

Liste N° 2: Liste Libre

Germiquet Fabien 1983
Responsable technique ESMA

Germiquet Fabien 1983
Responsable technique ESMA

Berberat Cédric 1974
OPC, chef de service Jura bernois

Berberat Cédric 1974
OPC, chef de service Jura bernois

Doriot Géraldine 1972
Bijoutière indépendante

Doriot Géraldine 1972
Bijoutière indépendante

Salerno Patricia 1974
Enseignante secondaire

Salerno Patricia 1974
Enseignante secondaire

Villoz Margaux 1999
Etudiante

Villoz Margaux 1999
Etudiante

Dias de Campos João 1975
Chef de groupe N16

Dias de Campos João 1975
Chef de groupe N16

Mercerat Jean Paul 1956
Retraité

Mercerat Jean Paul 1956
Retraité

Villoz Franco 1958
Retraité

Villoz Franco 1958
Retraité

Chevrolet Murielle 1988
ASSC ASAD

Chevrolet Murielle 1988
ASSC ASAD

Faigaux Christelle 1985
Cheffe d'entreprise

Faigaux Christelle 1985
Cheffe d'entreprise

Metthez Selena 1998
Avocate stagiaire

Metthez Selena 1998
Avocate stagiaire

Chevrolet Michael 1985
Chauffeur poids lourds

Chevrolet Michael 1985
Chauffeur poids lourds

Kröpfli Eric 1964
Ingénieur ferroviaire

Kröpfli Eric 1964
Ingénieur ferroviaire

Müller Christophe 1993
Chef de projet / chantier

Müller Christophe 1993
Chef de projet / chantier

Sassi Sebastien 1982

Mécanicien locomotive CFF

Sassi Sebastien 1982

Mécanicien locomotive CFF

Liste N° 3: UDC et sympathisants

Lauper Ursula 1970

Indépendante LAURFitness

Lauper Ursula 1970

Indépendante LAURFitness

Weibel Denis 1966

Directeur La Fenêtre

Weibel Denis 1966

Directeur La Fenêtre

Ochsenbein Maxime 1991

Éducateur

Ochsenbein Maxime 1991

Éducateur

Blanchard Laurent 1980

Agriculteur

Blanchard Laurent 1980

Agriculteur

Furer Josian 1983

Mécanicien

Furer Josian 1983

Mécanicien

Jolicorps Alexandre 1975

Expert incendie AIB

Jolicorps Alexandre 1975

Expert incendie AIB

Noirjean Jean-Charles 1967

Forestier

Noirjean Jean-Charles 1967

Forestier

Zumstein Patrick 1968

Mécanicien de précision

Evalet Wormi Pascale 1969

Assistante en pharmacie

Evalet Wormi Pascale 1969

Assistante en pharmacie

Mornod Christophe 1988

Maître agriculteur

Mornod Christophe 1988

Maître agriculteur

Nicolet Jämes 1994

Chef de projet

Nicolet Jämes 1994

Chef de projet

Blaesi Stève 1973

Responsable des écoles pour la partie francophone

Blaesi Stève 1973

Responsable des écoles pour la partie francophone

Moeschler Cédric 1974

Entrepreneur

Moeschler Cédric 1974

Entrepreneur

Faigaux Jonathan 1982

Employé de bureau

Faigaux Jonathan 1982

Employé de bureau

Beuchat Arnaud 1990

Employé de commerce

Beuchat Arnaud 1990

Employé de commerce

Muccigrosso Flavio 1988

Économiste HES

Liste N° 4: Horizon Solidaire Valbirse

Hostettler Corentin 2000

Étudiant

Hostettler Corentin 2000

Étudiant

Raetzo Jennifer 1990

Employée de commerce

Raetzo Jennifer 1990

Employée de commerce		Diaz José Antonio	1966	Liste N° 5 : Parti socialiste de Valbirse et sympathisant-e-s Guerne Marianne 1951 Employée de commerce retraitée Guerne Marianne 1951 Employée de commerce retraitée Charpilloz Eric 1959 Mécanicien-électronicien Charpilloz Eric 1959 Mécanicien-électronicien Charpié Eric 1950 Retraité Charpié Eric 1950 Retraité Bigler Frank 1974 Forestier Bigler Frank 1974 Forestier Ingrosso Francesco 1972 Rouleur Ingrosso Francesco 1972 Rouleur Bévillard, le 19 août 2022 Commune mixte de Valbirse
Raetzo Ismaël	1988	Technico Commercial		
Resp. Administration finances		Dubigny Mélanie Maximilie	1980	
Raetzo Ismaël	1988	Styliste modéliste		
Resp. Administration finances		Dubigny Mélanie Maximilie	1980	
Bouchat Julie	1986	Styliste modéliste		
Assistante sociale		Borbely Peter	1967	
Bouchat Julie	1986	Médecin		
Assistante sociale		Borbely Peter	1967	
Weber Loïc	1989	Médecin		
Chargé de projets		Flotron Thierry Pierre-André	1990	
Weber Loïc	1989	Étudiant		
Chargé de projets		Flotron Thierry Pierre-André	1990	
Devaux Julien	1979	Étudiant		
ASSC		Shabani Granit	1996	
Devaux Julien	1979	Responsable finance		
ASSC		Shabani Granit	1996	
Knuchel Claude-Alain	1959	Responsable finance		
Ingénieur ETS		Raetzo Pierre-Michel	1961	
Knuchel Claude-Alain	1959	Directeur		
Ingénieur ETS		Raetzo Pierre-Michel	1961	
Monnerat Matilde	2002	Directeur		
Étudiante		Braun Monnerat Joëlle	1972	
Monnerat Matilde	2002	Infirmière		
Étudiante		Braun Monnerat Joëlle	1972	
Diaz José Antonio	1966	Infirmière		
Technico Commercial				

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	43	39	26.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
36	32	07.09.2022	mercredi	44	40	02.11.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
37	33	14.09.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi				
38	34	21.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi				
39	35	28.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi				
40	36	05.10.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi				
41	37	12.10.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi				
42	38	19.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69